



Parliamentary Centre
le Centre parlementaire



FORUM CIVIL

Section Sénégalaise de Transparency International

SEMINAIRE CORRUPTION

destiné aux parlementaires francophones
du réseau APNAC

Rapport du Séminaire

THEME GENERAL DU SEMINAIRE :

*RESPONSABILITES ET ROLE DU PARLEMENTAIRE
DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION*

Introduction

Du 28 novembre au 02 décembre 2005 s'est tenu à Dakar au Sénégal , à l'Hôtel Café de Rome, sous la présidence du Ministre du Nepad, de l'Intégration Africaine et de la politique de Bonne Gouvernance du Sénégal, M. Abdou Aziz Sow, un séminaire sur les responsabilités et le rôle du parlementaire dans la lutte contre la corruption. Ce séminaire à l'intention des parlementaires francophones du réseau APNAC (African Parliamentarians Network Against Corruption) était organisé par le Centre Parlementaire Canadien en collaboration avec le Forum Civil, section sénégalaise de Transparency International.

Ce séminaire ayant réuni les représentants de sept pays (Mali, Niger, Burkina Faso, Bénin, République Démocratique du Congo, Tchad et Sénégal) avait pour objectif principal d'amener les parlementaires à concevoir des projets pilotes par pays pour lutter contre la corruption.

Cependant en préalable à cette activité, un ensemble de pré-requis était nécessaire. Les parlementaires ont donc été formés sur les différents domaines de la corruption. Ainsi, des communications sur les conventions nationales et internationales sur la lutte contre la corruption, notamment la convention de l'Union Africaine de même que celle des Nations Unies leurs ont été présentées par des experts.

Les Parlementaires ont également fait connaissance avec les missions et les procédures des organes traditionnels de contrôle tels que la Cour des Comptes du Sénégal .

Ils ont en outre suivi une présentation sur les instruments de mesure de la corruption tels que l'Indice de perception de la Corruption IPC de Transparency international..

A la suite de ces différents exposés, les parlementaires se sont familiarisés avec les notions d'intégrité à travers une communication sur l'éthique dans les affaires publiques, ainsi que sur la stratégie nationale d'intégrité ; le genre a été également interrogé, une étude de cas sur la corruption dans le système de santé au Sénégal leur a été livrée ainsi qu'une contribution sur la gouvernance d'entreprise.

Des travaux en atelier ont été tenus :

- un premier à l'occasion desquels les participants ont discuté des thématiques incontournables en matière de lutte contre la corruption : le contrôle budgétaire, la passation des marchés publics et les conventions internationales sur la corruption

- un second par pays visant la mise en place d'un projet pilote de lutte de contre la corruption

Dans le présent rapport nous allons donc partir des différents thèmes développés pour en faire ressortir les axes majeurs de réflexion des parlementaires. Ensuite en partant de l'évaluation de la formation faite par les participants nous allons identifier les pistes de réflexion suggérées ainsi que les recommandations émises, recommandations dont il faudra tenir compte à l'avenir pour l'organisation d'une telle activité.

I- Déroulement du séminaire

C'est sous la présidence du ministre du Nepad, de l'Intégration Africaine et de la politique de Bonne Gouvernance du Sénégal, M. Abdou Aziz Sow que s'est ouvert officiellement lundi 28 novembre 2005, le séminaire des parlementaires francophones du réseau APNAC. Après le mot de bienvenue du ministre et la lecture du programme de la journée par le chargé des programmes du Forum Civil, le représentant du Centre parlementaire Canadien a fait une brève présentation du réseau APNAC. Rappelons que le réseau des parlementaires africains contre la corruption créé en 1999 lors d'une conférence de parlementaires à Kampala, a enregistré ses premières sections en Afrique de l'Ouest et du Sud. Et aujourd'hui il existe une vingtaine de sections, disséminées un peu partout dans le continent.

Ensuite, les discussions sur le thème général du séminaire : « *Responsabilité des parlementaires dans la lutte contre la corruption* » se sont ouvertes à la suite du discours du ministre. Ainsi, après une sommaire définition de la corruption, le ministre a abouti au constat suivant : la corruption est non seulement un fléau pour l'humanité toute entière mais c'est également une affaire qui doit impliquer aussi bien la société civile, le secteur public que le secteur privé. Il a rappelé la menace que constitue la corruption pour l'organisation sociale, l'économie et la démocratie mais aussi le défi majeur qu'elle doit être pour les politiques. Par ailleurs, même s'il constate qu'il reste beaucoup à faire, le ministre se félicite des avancées notées au Sénégal. L'Etat ayant ratifié les conventions de la CEDEAO et de l'Union Africaine en matière de lutte contre la corruption.

Poursuivant dans la même voie le coordonnateur général adjoint du Forum Civil, organisme co-organisateur du séminaire avec le centre parlementaire Canadien, s'est

beaucoup appesanti, en guise d'introduction, sur la définition et les manifestations de la corruption que beaucoup confondent selon lui avec des pratiques qui lui sont voisines (concussion, détournement de denier publics...). Un amalgame qui explique d'ailleurs poursuit-il, l'échec des politiques de lutte contre la corruption dans certains Etats. Universellement reconnu et combattu sous de multiples formes, la corruption pourrait s'entendre comme « l'instrumentalisation de prérogatives ou de positions publiques à des fins privées ou personnelles(versement d'argent en contournant les règles établies). Elle revêt ainsi deux formes reconnues unanimement : une corruption active et une autre passive. Elle peut également se situer à deux niveaux différents mais complémentaires : la grande corruption qui s'opère à l'échelle étatique et qui sévit le plus dans les marchés publics et la petite corruption qui porte sur de petites sommes d'argent mais qui, lorsqu'elle se généralise, freine considérablement l'économie d'un pays.

Au-delà des méfaits de la corruption (augmentation de la dette, concurrence déloyale des entreprises...), le coordonnateur adjoint du Forum Civil, après une présentation de Transparency International(T.I), (l'organisme internationale de lutte contre la corruption regroupant une centaine de pays, basé à Berlin et dont fait partie le Forum Civil) s'est longuement penché sur les priorités de T. I qui privilégie le dialogue aux réactions violentes. Une manière pour lui d'ouvrir les discussions qui se sont focalisées dans un premier temps sur la matrice même de la corruption. Si certains des parlementaires et membres de la société civile présents évoquent la responsabilité du secteur bancaire, d'autres vont plus loin dans leurs analyses pour pointer un doigt accusateur sur les bailleurs de fonds qui d'après eux sont les sources d'alimentation de la corruption dans le continent Africain. Mais pour un des parlementaires, la question n'est plus de situer les responsabilités ni de définir éternellement la corruption dont les formes et manifestations sont connues de tous mais poursuit-il de limiter les discours et d'agir de façon efficace et efficiente en vue de trouver des solutions radicales pour éradiquer ce « *cancer* ». Un forum comme celui-ci doit servir selon lui à quelque chose car jusqu'ici, les foras organisés n'ont pas eu de suivi.

Une véritable auto critique des parlementaires s'en est suivi préoccupés qu'il sont d'après l'un des participants, plus par leur confort personnel que par les problèmes que vivent les populations qui les ont pourtant élus.

L'impunité des corrupteurs et des corrompus soutiennent à l'unanimité les députés, explique en grande partie l'échec des politiques de lutte contre la corruption. Ainsi, la stratégie de dialogue de Transparency International a été remise en question par les intervenants. A les en croire, la contingence est incontournable pour éradiquer le fléau. Il

faudrait ainsi qu'à chaque situation que des mesures exceptionnelles soient appliquées et éviter la généralisation pour arriver à des résultats positifs.

En résumé, trois points essentiels ont été retenus par les parlementaires lors de leurs premiers échanges :

- La part de responsabilité des pays du Nord dans la corruption en Afrique (banques, bailleurs...)
- La volonté politique qui tarde à se manifester
- L'urgence d'une solution radicale pour éradiquer définitivement la corruption

La reprise des travaux a été l'occasion pour le médiateur de la matinée, M. Dial de développer le sous-thème relatif à la Stratégie Nationale d'Intégrité(SNI) schématisée par un Temple grec avec son toit, ses piliers et sa base qui sont indispensables à son édification. Ainsi, chaque pouvoir(exécutif, législatif, judiciaire) en plus du secteur privé, de la société civile, des médias, etc., qui représentent un pilier du temple, doit être à son tour un contre-pouvoir pour l'autre, contre –pouvoir au sens d'instance de contrôle.

Au cours des discussions, les membres de la société civile ainsi que les parlementaires sont tombés d'accord sur l'inefficacité des instances de lutte contre la corruption qui se créent dans le continent sans enregistrer de résultats concrets. Ainsi se demandent-ils par la voix de Jacques Habib Sy de Aid Transparency que la mise sur pied d'un nouveau réseau soit le meilleur moyen pour lutter contre le phénomène sinon il urge désormais de réfléchir et d'adopter d'autres formes alternatives.

Mais ce que les parlementaires ont le plus déploré et qui freinent leur élan dans cette lutte, c'est l'absence de moyens à leur niveau pour agir efficacement. Le législatif, comme il le constate tous, dépend en majorité de l'exécutif.

En conclusion, ils proposent de renforcer les capacités des parlementaires en matière de lutte contre la corruption pour aboutir à des résultats satisfaisants. L'absence de suivi des décisions lors des rencontres a aussi fait l'objet d'un débat entre parlementaires et membres de la société civile.

Par ailleurs, l'efficacité d'une stratégie basée sur la SNI a été passée au peigne fin et la société civile interpellée sur ses rapports conflictuels avec les politiques avec lesquels elle doit impérativement collaborer d'après les députés pour réussir sa mission.

En revanche constatent les intervenants, la société civile est limitée dans son action par son incompétence à saisir les structures devant un cas avéré de corruption. Il n'y a que des dénonciations remarquent-ils mais aucune action concrète.

Mais pour le présentateur, il faut relativiser la responsabilité des organismes internationaux et surtout des bailleurs de fond dans le développement et le maintien de la corruption en Afrique même s'il reconnaît la présence d'Etats puissants dans ses organisations qui tirent de temps à autre les ficelles en posant des conditionnalités aux Etats faibles.

La séance de l'après-midi a débuté par le speech de M. Sémou Ndiaye, Professeur de Droit à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar sur « *La convention des Nations-Unies contre la corruption* », lancée en 2000 et qui est entrée en vigueur le 14 décembre 2005. Cette convention constitue une plus value dans la lutte contre la corruption dans la mesure où elle prend en compte un certain nombre de points incontournables pour tout Etat engagé dans la lutte contre la corruption. Elle prend en compte ainsi cinq points :

- l'institution d'un organe anti-corruption
- la transparence dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales
- des mesures dans le secteur public mais également dans le secteur privé.
- la prévention du blanchiment d'argent
- l'association de la société civile

La convention prévoit également des répressions contre la corruption qui tournent essentiellement autour de l'incrimination et la procédure pénale.

De manière générale, les observateurs considèrent la convention de l'ONU comme équilibrée même si des problèmes existent entre elle et la convention de l'Union Africaine.

Poursuivant toujours dans la présentation des conventions, M. Abdoulaye Dièye Professeur de Droit à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, est revenu sur les méfaits de la corruption défavorable à l'environnement économique, politique et social de tout pays et à l'instauration d'un Etat de droit, d'où la pertinence et la nécessité de la convention Africaine de lutte contre la corruption. Mais ajoute-t-il, la volonté politique est incontournable pour aboutir à des résultats concrets. Cependant, la convention Africaine connaît des faiblesses liées notamment au fait qu'elle n'est pas un accord unilatéral qui introduit d'office des sanctions à l'endroit d'un Etat qui refuserait de la ratifier.

A la suite du professeur Dièye, Mme Mintou Fall Sidibé elle aussi Professeur de Droit à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a fait un exposé sur la notion d'Ethique dans les affaires publiques pour montrer qu'elle est un maillon essentiel pour ne pas dire primordial dans la lutte contre la corruption.

Le modérateur, Mr. le Professeur Babacar Guèye, Professeur agrégé de Droit à l'Université Cheikh Anta Diop, a lui aussi pris la parole pour revenir sur les différents formes

de structures de lutte contre la corruption matérialisées par la mise en place de commissions et observatoires.

A la fin de cette journée, les députés ont, après les présentations individuelles d'usage, axé leurs réflexions sur un certain nombre de problèmes spécifiques à leur pays d'origine et qui freinent la lutte engagée contre la corruption.

Cependant, le temps qui restait étant insuffisant pour mener à terme la discussion sur les différents volets évoqués lors des présentations, la séance a pris fin vers 17 heures 30 minutes et les discussions reportées au lendemain matin à 9 heures.

Notons que les parlementaires des différents pays ont participé à l'ouverture du Séminaire à l'exception de ceux du Sénégal retenus pour les besoins d'une session budgétaire à l'assemblée nationale.

La deuxième journée du séminaire a débuté avec les discussions de la veille relatives aux problèmes des pays respectifs des parlementaires en matière de corruption. Toujours dans le cadre du suivi du thème général du séminaire, la journée du mardi a été consacrée pour l'essentiel aux différents « *mécanismes juridiques et institutionnels visant à accroître la responsabilité des parlementaires dans la lutte contre la corruption.* ». A cet effet, un panel sur « *les instruments de contrôle à la disposition des parlementaires et des organes de contrôle de la justice : Cour des Comptes* » a été présenté en fin de matinée par M. Moustapha Guèye.

Au cours des échanges qui s'en sont suivis, les députés qui reconnaissent à l'unanimité la concentration du pouvoir de décision entre les mains de l'exécutif en appellent à la participation de la société civile pour que « les choses changent dans les pays Africains » comme le soutient M. Mgagi. Mais pour Mme Angélique Muyabo, il importe plus de voir ce que les députés peuvent faire pour assurer une efficacité des actions de la Cour des Comptes. Certes il faut être pragmatique dans la lutte contre la corruption mais se demande-t-elle en même temps si « la nomination des membres de la cour des comptes n'hypothèque pas leur indépendance ? »

A la suite de ces discussions, M. Guèye est revenu sur les différentes chambres qui composent la Cour des Comptes de même que sur l'effectif de cette dernière, le profil de ses membres ainsi que les procédures de leur nomination. Mais l'idéal dans la lutte contre la corruption selon le conférencier serait que la Cour des Comptes soit elle-même l'ordonnateur du budget.

En outre, un autre volet de discussion a été axé par la suite sur l'autocritique des parlementaires. Même si comme le soutient M. Ouédraogo, la nature du régime politique en place limite souvent les pouvoirs des députés qui ne disposent pas suffisamment d'informations pour maîtriser les procédures parlementaires, il n'en demeure pas moins que les parlementaires n'ont pas toujours le profil qui sied. Et c'est pourquoi les députés sont souvent manipulés par l'exécutif. Ainsi pour certains, l'heure est aux actes qui passent par l'adoption de solution en fonction de la culture de chaque pays et voir ce qu'il est possible de faire avec le système de séparation des pouvoirs. Le parlement aujourd'hui est le lieu « *d'affrontement* » entre députés de l'opposition et ceux de la mouvance présidentielle au détriment des intérêts des populations. Cette attitude est renforcée, d'après certains des députés par le fait que de plus en plus, les intellectuels sont faiblement représentés au parlement. Les députés n'ont pas souvent les compétences requises pour exercer correctement le rôle qui leur est dévolu et c'est pourquoi d'ailleurs les pouvoirs dont dispose l'Assemblée Nationale ne sont que virtuels poursuivent-ils. D'ailleurs la lutte contre la corruption y est freinée par la corruption des parlementaires eux-même et l'absence de résultats des commissions dont les membres sont souvent corrompus. Les réflexions ont également porté sur la démocratie, et le constat que les modèles européens de démocratie s'adaptent mal à l'Afrique.

Les principales propositions avancées pour parer à ses difficultés sont de :

- Faire la même conférence à travers les parlements des différents pays
- Revoir l'immunité parlementaire qui préserve d'anciens corrompus qui trouvent refuge à l'assemblée.
- Revoir le profil des députés qui souvent vote les lois uniquement par complaisance.

Toujours en ce qui concerne les organes de contrôle, Mr. Mouhamet Fall a introduit le thème relatif aux « *instruments de contrôle parlementaire de la gouvernance publique* ».

Dans un premier temps, M Fall est revenu sur les caractéristiques des régimes parlementaire et présidentiel. Alors que ce dernier concentre tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme auquel sont subordonnés les ministres ; le régime parlementaire, beaucoup plus souple et démocratique fait côtoyer pouvoir de dissolution des parlementaires et ceux du gouvernement et le Premier ministre est obligatoirement choisi dans la majorité à l'Assemblée Nationale. Une catégorisation des deux régimes qui fait dire au conférencier qu'en Afrique les régimes sont la plupart déséquilibrés et personnels. Tout étant laissé à l'appréciation unique du Chef de l'Etat. D'où la nécessité d'adopter le système américain qui tient compte

uniquement des intérêts du peuple au-delà de tout clivage idéologique. Ainsi pour lui, les séminaires sont certes intéressants, mais les parlementaires doivent impérativement retourner à l'école pour faire face à l'exécutif. De même poursuit-il, il faut faire obligation aux Etats d'adopter dans leur pays respectifs, des lois en faveur du parlement.

Des travaux en ateliers ont occupés les parlementaires dans l'après-midi. Trois groupes ont été ainsi constitués avec des thèmes spécifiques à traiter pour aboutir à des propositions concrètes en matière de lutte contre la corruption.

1^{er} atelier : Les conventions internationales

2^{ème} atelier : Le contrôle budgétaire

3^{ème} atelier : La passation des marchés publics

Ci dessous en résumé les propositions au sortir des ateliers

1/ Atelier sur les conventions internationales

- Associer les médias, la société civile, les syndicats, le ministre des affaires étrangères
- Trouver une méthode pour amener les Etats à signer les différentes conventions
- Mettre en application les textes qui est plus difficile que leur signature
- Sensibiliser à travers les médias en y associant les chefs traditionnels , les élus locaux, les associations religieuses, toute obédience confondue
- Utiliser les langues nationales
- Organiser des ateliers de sensibilisation à travers les médias de proximité

Recommandations pour le respect des propositions

- Education populaire pour la lutte contre la corruption, dans les familles, les services, les écoles....
- Regrouper l'action des différents sous-sections de l'APNAC
- Que chaque pays change ses législations en matière de corruption
- Que chaque réseau soit doté de moyens et des ressources nécessaires pour mener à bien ses activités.

2/ Atelier sur le contrôle budgétaire

- Intégrer l'APNAC en tant que commission à l'assemblée nationale
- Faire en sorte que le budget soit déposé trois mois avant le vote
- Se doter d'outils de contrôle
- Aider les partis politiques dans le choix de leur représentant à l'Assemblée Nationale
- Partage d'expériences entre les membres du réseau APNAC

3/Ateliers sur les marchés publics

3- 1- Procédure de mise en place en matière de passation de marchés

- Constitution du dossier d'appel d'offre
- Enregistrement des soumissions

3-2- Séance publique des phases de dépouillement

- Proclamation des résultats et justification
- Publication officiel
- Transparence dans la constitution du dossier
- Plafonnement du marché
- Respect du profil des soumissionnaires
- Observation de la confidentialité
- Transparence et respect des critères définis dans les dossiers
- Participation au suivi
- Mettre à la disposition des membres du réseau APNAC les moyens nécessaires pour accomplir leur mission
- Formation des députés pour l'élaboration budgétaire
- Limitation des marchés de gré à gré
- Tenir compte des expériences passé des soumissionnaires
- Mettre des clauses qui limite la participation et éviter la libre concurrence
- Participation des membres de l'APNAC à l'ouverture des dossiers.

Le troisième jour du séminaire était axé sur le rôle des femmes dans la lutte contre la corruption. La question genre a logiquement dominé l'essentielle des discussions de la matinée qui ont porté sur le thème du jour développé par Mme Fatoumata Hane et relatif à « *Genre et Réformes anti-corruption* ». Dans sa présentation, la conférencière a noté la faiblesse de la corruption chez les femmes qui sont très attachées au regard extérieur.

Selon un des parlementaires, les femmes sont considérées comme de bonnes gestionnaires uniquement à cause du registre social qui conditionne leur comportement. Ainsi, la panéliste a démontré grâce à des études menées dans ce domaine, que les femmes parce qu'elles sont faiblement représentées dans les secteurs d'activités sont moins corrompues que les hommes.. Une explication qui ne semble par faire l'unanimité puisque pour Mr. Ouédraogo, cette faiblesse dans la représentativité facilite le développement de la corruption dans le milieu féminin.

Par ailleurs, l'urgence pour les parlementaires est selon M Affadine de déterminer les formes ou les stratégies pour impliquer d'avantage les femmes dans la lutte contre la corruption. En réponse à cette question, certains participants proposent d'équilibrer les institutions et y inclure la parité. D'ailleurs se demandent-ils, pourquoi les femmes ne dirigent-elles pas les réseaux ?

Ainsi, l'éveil des consciences incombe aux députés ; les femmes doivent s'impliquer dans la société civile dans laquelle les jeunes joueront un véritable rôle. L'engagement des femmes est souvent limité par leur faible niveau d'instruction qui les oblige à militer dans les partis populaires, il faudra selon les parlementaires que le niveau d'instruction soit relevé pour imposer la parité. Il a été proposé de mener le combat au niveau des écoles pour garantir l'efficacité d'un tel projet.

L'après- midi était marquée par la visite des institutions en matière de lutte contre la corruption à Dakar. La visite de terrain a débuté donc par la Cour des Comptes où le magistrat, président de la Cour, a procédé à la présentation de cette instance étatique de contrôle pour revenir sur son importance, son fonctionnement et sa composition.

Ainsi pour Mr.Guèye, l'importance de la cour réside dans le fait que de plus en plus, les citoyens exigent, au-delà des urnes, que les gouvernants leur rendent impérativement des comptes dans la gestion du pays. Par ailleurs poursuit le président de la cour, les bailleurs et la société civile sont de plus en plus exigeant : ils souhaitent que les réalisations économiques se fassent à moindre coût dans les pays à économie limitée comme le Sénégal. La Cour des Comptes constitue en outre un gage de démocratie. L'intérêt ainsi de la cour à en croire Mr.

Guèye, c'est que cette dernière s'engage dans le même combat que l'APNAC puisqu'elle s'intègre dans la lutte contre la corruption à travers un programme spécial de renforcement des capacités.

L'indépendance de cette cour fait qu'il n'existe pas de relations de tutelle entre elle et un quelconque ministère. Mais contrairement au Parlement, la cour des Comptes n'a pas d'autonomie financière. Ainsi selon le président, le travail professionnel fourni ne portera ses fruits que si les parlementaires perçoivent bien l'apport de la Cour des Comptes. La cour est limitée dans son combat par ailleurs puisqu'elle ne peut sanctionner que les déviances par rapport aux règles, les sanctions pénales incombant à d'autres juridictions.

En ce qui concerne la visite de la Commission Nationale de Lutte contre la Non-transparence, la Corruption et la Concussion, les responsables de la commission après être revenus sur l'imminence du rôle et de la responsabilité des parlementaires ont insisté sur la nécessité d'installer la bonne gouvernance aussi bien dans les affaires publiques que privées. La complexité de la lutte contre la corruption a été également souligné par les intervenants et la répression reste un problème majeur qui interpelle la participation des députés. Dans sa composition, les 10 membres que compte la commission sont nommés par le Président de la République et répartis ainsi : 3 membres de l'administration, 3 du secteur économique privée, 3 de la société civile en plus d'un professeur agrégé en droit. La particularité de la commission réside dans le fait qu'elle ne peut s'auto saisir.

Lors de la quatrième journée de séminaire, les parlementaires ont discuté du « *Rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption* ». Ainsi, « *Les outils de mesure de la corruption* » ont été présentés par Mr. Moctar Fall, coordonnateur adjoint du Forum Civil qui a pris en exemple l'indice de perception de la corruption (IPC) sur lequel se base Transparency International pour lister les pays les plus corrompus. Ainsi, pour qu'un pays puisse être classé, il faut au-delà de la volonté politique des Etats de faire partie du classement précise le conférencier, trois sources indépendantes pour évaluer le niveau de corruption. Ainsi, l'indice de perception de la corruption permet entre autre avantages de :

- mesurer le degré de corruption perçu comme existant dans les administration publiques et la classe politique
- faciliter une comparaison mondiale des niveaux de corruption
- sensibiliser le public sur la corruption et créer un climat de changement

Il s'agit également d'un indice composite, fondé sur 18 enquêtes et sondages réalisés par 12 organismes indépendants auprès de milieux d'affaires et des analystes du pays y compris des experts résidents.

Mais pour les parlementaires qui ont eu à discuter de cet indice de perception, la corruption n'est pas la seule menace au développement des pays africains même si elle fait fuir les vrais investisseurs, à ne pas confondre avec les spéculateurs qui sont selon un des parlementaires, les vrais corrupteurs. Il faudra d'après eux que l'indice de perception prennent également en compte les corrupteurs qui sont les véritables instrumentalistes de la corruption au lieu de se focaliser uniquement sur les corrompus qui sont la plupart victimes de leur statut.

Pour les parlementaires, les études doivent prendre en compte non seulement les institutions de Breton Woods mais aussi s'intéresser aux relations bilatérales et aux banques sous régionales d'autant plus que la corruption sévit en grande partie dans les projets financés par ses institutions.

Les parlementaires ont notamment voulu savoir si après ce classement de T.I, la volonté politique de certains Etats s'est manifestée à travers une demande de mission d'encadrement pour lutter contre cette pratique.

Après la pause-café qui a fait suite à cette intervention, le débat a tourné autour de la Gouvernance d'Entreprise plus connue sous le vocable anglais de Corporate Governance qui prend en compte, selon le professeur Abdoulaye Sakho, plusieurs critères notamment:

- le système par lequel les sociétés sont dirigées et contrôlées
- l'organisation des relations dirigeants actionnaires au sein d'une société
- la recherche du meilleur équilibre des pouvoirs de l'entreprise.

La conclusion de Mr.Sakho est qu'il faut un corps de contrôle libéral, parallèle à ceux qui existent déjà et qui, du fait de la connivence que leurs membres entretiennent avec les dirigeants d'entreprise ne sont plus efficaces.

La restitution de l'étude sur la corruption dans le milieu de la santé au Sénégal a été l'activité essentielle de l'après-midi. Le professeur Abdou Salam Fall, sociologue à l'IFAN qui a coordonné l'étude a révélé que celle-ci reposait sur trois approches (pluridisciplinaire, participative et une autre orientée vers les patients) qui ont pu démontrer le développement de la petite corruption dans le secteur de la santé. Mais en règle générale, les discussions ont abouti au constat selon lequel, les anomalies répertoriées au Sénégal sont les mêmes partout dans les pays de la sous-région.

En somme, les députés sont tombés d'accord sur le fait que la pratique de la corruption est développée dans le secteur de la santé car les populations sont dans des positions de

faiblesses qui les obligent à accepter la situation qu'on leur impose. Ainsi, les parlementaires demandent l'association des membres du réseau APNAC du Sénégal de participer au suivi de l'étude pour assurer l'application des recommandations dégagées. Il faudra aussi que les députés coordonnent leurs actions car chacun pris individuellement ne peut conduire à des résultats concrets. Par ailleurs, l'un d'entre eux demande d'associer la commission bioéthique du Sénégal qui s'investit dans la lutte contre la corruption pour éviter le cloisonnement des organismes constituant l'entrave majeure à leur réussite. Même si cette étude est largement saluée, les parlementaires demandent aux enquêteurs de pousser plus loin leurs investigations pour mettre au grand jour l'implication de l'Etat dans la grande corruption qui ronge le secteur de la santé.

Le vendredi 02 décembre, dernier jour du séminaire a débuté sur une présentation du Directeur général de l'Agence de l'Informatique de l'Etat sur le réseau informatique du Sénégal et la notion d'E-government qui met le citoyen au centre des circuits de l'information. La session s'est poursuivie par la tenue des ateliers par pays dont le but était de concevoir un projet pilote de lutte contre la corruption.

Projets de Partenariat Parlement- Société Civile

Mme Christine Ivory a introduit le débat sur la nécessité de mettre en place un projet pilote par pays. Chaque pays a donc travaillé à l'élaboration d'un tel document : Ainsi, par pays voilà ce qui a été proposé :

- Au Niger,

Il a été retenu de proposer un plan d'action portant sur la lutte contre la corruption dans l'éducation :

Contexte : partant du constat de la généralisation de la corruption dans le secteur de l'éducation dénoncée par les acteurs de la société civile et corroborée par une étude réalisée par l'ANLC/TI, les parlementaires pensent que l'éducation est un secteur important dans tous les pays.

Objectif général : combattre la corruption dans le secteur de l'éducation au Niger

Objectifs spécifiques :

1. Identifier les causes de la corruption dans le secteur de l'éducation
2. recenser les différents acteurs de la corruption dans le secteur

3. élaborer une stratégie de lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation en associant tous les acteurs (parlementaires, société civile, secteur exécutif, Médias, etc.)

Activités à mener :

- Recensement de toutes les études menées dans le secteur et dans le domaine au Niger
- Recensement des textes de loi, régissant l'organisation et le fonctionnement du secteur
- Identifier des textes réglementant les examens et concours au Niger
- Examen et proposition d'amendement des textes comportant des lacunes
- Mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation
- Chronogramme des activités et budgétisation nécessaire pour approcher les partenaires

Résultats attendus

1. Les textes soient révisés et amendés
2. Elaborer et appliquer une stratégie de lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation
3. Sensibiliser et former tous les acteurs de l'éducation dans le cadre de la lutte contre la corruption
4. Faire régresser significativement la corruption dans le secteur de l'éducation
5. Mise en place d'un observatoire de la corruption par le réseau APNAC

- **Au Mali**

Titre : Moralisation des dépenses dans la réalisation des infrastructures routières

Contexte : enclavement du Mali ; économie agro- pastorale ; population majoritairement rurale ; gabegie, concussion, corruption. Ces maux sont plus accrus dans le domaine des infrastructures, de la santé, de l'éducation, du foncier et de la justice. Il s'avère indispensable que les citoyens s'engagent dans la lutte contre la corruption. C'est pourquoi les parlementaires du réseau APNAC Mali s'engagent dans cette lutte et ont choisi le domaine des infrastructures routières car la route du développement passe par le développement des routes.

Objectifs :

1. Informer les populations sur l'importance de la route dans le développement
2. Amener les populations à s'approprier les routes par leur participation à la réalisation et à l'entretien des routes
3. Amener les prestataires (Entreprises) à respecter les cahiers de charges
4. Participer au choix des entreprises conformément au cahier de charge
5. Impliquer les parlementaires et les bénéficiaires dans la réalisation et le suivi – évaluation du projet

Activités à mener :

- Identification des axes routiers (déjà réceptionnés et en chantier)
- Sélection des axes routiers à suivre
- Collection des informations relatives aux axes routiers sélectionnés (localisation, financement, prestataires, cahier de charge)
- Recherche de partenaires pour la réalisation des activités
- Elaboration d'un plan d'action et d'un chronogramme d'activités

Stratégie de mise en œuvre

- Atelier d'information et d'échanges des membres du réseau APNAC et de la société civile sur ce projet
- Visite sur le terrain
- Emission radio
- Synthèse des résultats
- Vulgarisation des résultats
- Recueil, analyse et interprétation des réactions
- Définir des actions

Résultats attendus : (ils sont en fonction des objectifs)

- Un rapport du suivi-évaluation sera élaboré et publié
- Les populations seront suffisamment informés et impliqués

- **Au Bénin**

Titre : Vulgarisation de la loi électorale et observation du déroulement des opérations électorales

Contexte et justification :

Les élections se pointent à l'horizon dans moins de quatre mois et la loi électorale qui est déjà en examen au niveau des commissions sera adoptée dans moins d'un mois. Il y a donc nécessité de pouvoir vulgariser cette loi pour éveiller la population et lutter par le fait même contre la corruption électorale. Nous sortons d'une guerre, il y a donc nécessité de pouvoir accéder à une paix sociale. Les élections se dérouleront certes dans une ambiance de méfiance mutuelle et de réticence totale tout comme la transition actuelle. Par conséquent, il y a risque de contestation inexorable des résultats électoraux que seule, à notre avis, l'information préalable pourra atténuer tant soit peu.

Identification du besoin :

Il s'agira d'impliquer toutes les couches sociales dans la lutte contre la fraude et la corruption électorale notamment les confessions religieuses, la société civile, les organisations féminines, les chefs coutumiers et traditionnels, les mouvements de jeunes, les étudiants, etc.

Objectifs : conformément au texte béninois

Résultats attendus : (non spécifiés)

- **Au Tchad**

Titre : Ratification de la Convention de Lutte contre la Corruption de l'UA

Contexte et justification :

Le Tchad a l'index de corruption le plus faible au monde selon TI. Il y a aussi une méconnaissance de la convention par la population et le peu d'intérêt accordé par les autorités politiques à cet outil. Les députés ont aussi noté l'absence d'une institution nationale de lutte

contre la corruption. L'intérêt d'un tel projet réside dans le fait que le Tchad fut un des premiers pays à signé la convention mais ne l'a pas encore ratifiée

Identification des besoins:

Cela passera par la Sensibilisation du parlement, la vulgarisation de la convention auprès du public mais aussi la formation pour les parlementaires, les ONGs en matière de lutte contre la corruption et un plaidoyer auprès des autorités politiques

Objectif:

Les objectifs sont :

- Accélérer le processus de ratification
- Faire appliquer les différentes dispositions de la convention

Résultats attendus:

- Convention ratifiée et publiée
- Institution de lutte contre la corruption mise en place
- L'application de la loi dans la lutte contre la corruption

Partie prenante à l'action:

- Parlementaires,
- ONGs,
- CSO (Action Tchadienne pour l'Intégrité),
- les médias et l'Exécutif

Activités:

- Séminaire de sensibilisation au Parlement
- Impression de dépliants d'information
- Spot publicitaire à travers les médias

Moyens d'action:

- Un budget élaboré
- Calendrier d'activités jusqu'en mars (3 mois)
- Financement à rechercher

Au Sénégal, rien n'a été proposé du fait de l'absence des parlementaires (un seul député présent).

Ce qu'il ressort généralement de ces travaux c'est que ces projets pilotes puissent être mis en oeuvre, il faut qu'il soit vulgarisé et que la société civile soit associée.

3- Evaluation du séminaire par les parlementaires :

Sur les 27 parlementaires participants au Séminaire, 23 ont répondu au questionnaire visant à évaluer la qualité des activités menées. Partant du constat de l'insuffisance du respect des règles et principes de bonne gouvernance par les Etats, les parlementaires étaient unanimes pour dire que la pertinence du thème n'était plus à démontrer. Selon eux, ce séminaire leur a permis de poser les vrais problèmes relatifs à la lutte contre la corruption. Il leur a également permis de connaître les outils de lutte contre la corruption au niveau national et international notamment avec les conventions de l'Union Africaine et des Nations Unies ayant fait l'objet de présentations et de débats. Ils se sont aussi familiarisés avec les instruments de mesure comme l'Indice de Perception de la Corruption, ainsi que la Stratégie Nationale d'Intégrité élaborés par Transparency International.

En outre, 74% des participants ont jugé les communications intéressantes du fait que les présentateurs maîtrisaient leur sujet et ont fourni des explications communes à la plupart des Etats présents. De plus selon ces parlementaires, les communications leur offrent des opportunités d'actions concrètes parce que partant des réalités quotidiennes des acteurs.

26% d'entre eux ont trouvé les communications suffisamment intéressantes mais elles étaient parfois trop théoriques ou n'étaient axées que sur le Sénégal, il aurait donc fallu partir d'exemples sous-régionaux pour démontrer que la corruption est présente partout.

Concernant les ateliers 35% des participants estiment que le temps imparti était suffisant parce que ça leur a permis de définir une problématique commune de lutte contre la corruption selon le thème de l'atelier et par pays ; tandis que 65 % pensent qu'ils n'avaient pas assez de temps pour discuter et aller au fond des choses.

Pour ce qui sont des thèmes qui selon eux mériteraient d'être traités ou approfondis, il s'agit essentiellement de :

- La bonne gouvernance
- La collaboration entre Parlement- Société Civile et Secteur Privé
- Le rapport entre pauvreté et corruption
- Les moyens à mettre en œuvre pour susciter la volonté politique
- Le grande corruption
- La fraude électorale
- La transparence dans la gestion des affaires publiques
- Les diverses formes de contrôle de l'action gouvernementale par le parlement
- L'impunité comme frein à la lutte contre la corruption
- Les principes d'équité dans le commerce international

L'ensemble de la formation a été appréciée tout de même de manière positive par les parlementaires du fait de la qualité des échanges et la richesse des débats mais surtout de l'ambiance qui a favorisé le développement de telles discussions. La formation a été enrichissante, selon les participants, l'initiative est à saluer quant on connaît les conséquences de la corruption sur le développement d'un pays.

Cependant, ils ont tous déploré le peu de temps réservé aux travaux de groupe, essentiels pour le partage des expériences entre pays. Hormis cela, l'ensemble des parlementaires se dit satisfait de l'organisation du séminaire.

4- Recommandations

Par rapport à l'organisation de prochains séminaires de formation de ce genre, des recommandations ont été faites. Il s'agit principalement :

- D'associer le pouvoir exécutif afin les stratégies discutées puissent être adoptées
- De faire en sorte qu'il y ait une plus grande représentation des pays afin de diversifier les expériences
- D'étendre la formation à d'autres groupes notamment les anciens membres du réseau

- De favoriser un partage et une valorisation des expériences par pays à travers les ateliers
- De partir d'un seul thème et de l'approfondir en étudiant tous ses aspects
- De réduire la périodicité des rencontres tout en exigeant des résultats
- Il faudra également faire en sorte que le programme soit moins lourd afin de permettre aux participants de bien intégrer les informations reçues lors de chaque session.

ANNEXES :

Annexe 1 : Programme du Séminaire

1. REFORMES INSTITUTIONNELLES ANTI-CORRUPTION (Lundi 28 novembre 2005)

Matin

09h00 - 10h00 : - Cérémonie d'ouverture par un officiel sénégalais

- Allocutions (Bailleurs et organisateurs)

10h00 - 10h30 : Pause-café

10h30 - 11h30 : Introduction : La corruption : Définition, manifestations, stratégie d'intégrité et de lutte anti-corruption de Transparency International (Par le Coordonnateur Général Adjoint du Forum Civil).

11h30 - 13h00 : Présentations orales des Représentants du Réseau APNAC sur leurs activités nationales Echanges.

13h00 - 14h30 : Déjeuner

Après-midi

14h30 - 14h45 : Présentation sur les Réformes internationales et nationales en matière de lutte anti-corruption (Par Sémou NDIAYE) :

14h45 - 15h00 : Conventions de l'ONU et de l'UAP contre la Corruption
(Mr Abdoulaye DIEYE)

15h00 - 15h15 : Ethique dans la gestion des affaires publiques
(Mme Mintou FALL SIDIBE)

15h15 - 15h30 : Etude Comparative sur les agences indépendantes de lutte contre la corruption (Professeur Babacar GUEYE)

15h30 - 15h45 : Pause café

15h45 - 17h00 : Discussions Echanges (Modérateur : Professeur Babacar GUEYE)

2. MECANISMES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS VISANT A ACCROITRE LA RESPONSABILITE DES PARLEMENTAIRES DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (Mardi 29 novembre 2005)

Matin

09h00 - 10h00 : Panel de Présentation sur les instruments de contrôle à la disposition des Parlementaires et les Organes de Contrôle de la gestion publique : Cour des Comptes (Mr. Moustapha Guèye).

10h00 - 10h30 : Discussions

10h30 – 11h00 : Pause-café

11h00 - 12h00 : Instruments de contrôle parlementaire de la gouvernance publique (Par Mr Mouhamet FALL)

12h00 - 13h00 : Discussions

13h00 - 14h30 : Déjeuner

Après-midi

14h30 - 15h30 : Discussions en groupes

➤ *Groupe 1 : Conventions internationales sur la Corruption*

➤ *Groupe 2 : Contrôle budgétaire*

➤ *Groupe 3 : Marchés publics*

15h30 - 15h45 : Pause-café

15h45 - 17h00 : Restitutions des travaux de groupe

3. JOURNEE DE VISITES (Mercredi 30 novembre 2005)

Matin

09h00 - 09h30 : Genre et Réformes anti-corruption (Mme Fatoumata HANE)

- 09h30 - 10h00 : Discussions
- 10h00 - 10h30 : Pause-café
- 10h30 - 12h00 : Présentation du Centre Parlementaire
- 12h00 - 13h00 : Déjeuner

Après-midi

15h00 - 17h00 : Visite institutions (Cour des Comptes, Commission de Lutte contre la non transparence)

**4. ROLE DE LA SOCIETE CIVILE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
(Jeudi 1^{er} décembre 2005)**

Matin

- 09h00 - 10h00 : Présentations sur Les Outils de mesure de la Corruption (Mr Moctar FALL)
- 10h00 - 10h30 : Discussions
- 10h30 - 11h00 : Pause-café
- 11h00 - 12h00 : La gouvernance d'entreprise (Pr. Abdoulaye Sakho)
- 12h00 - 13h00 : Discussions
- 13h00 - 14h30 : Déjeuner

Après-midi

14h30 - 15h30 : Etude de cas : Corruption dans le Secteur de la Santé au Sénégal
(Mr Abdou Salam FALL)

15h30 - 15h45 : Pause-café

15h45 - 16h45 : Groupes de discussion : Réactions par rapport aux conclusions du rapport.

5. BONNE GOUVERNANCE (Vendredi 2 décembre 2005)

Matin

09h00 - 09h30 : Présentation sur le projet E=go du Sénégal (Directeur Général Agence de l'Informatique de l'Etat)

- 09h30 - 10h00 : Discussions
- 10h00 - 10h15 : Pause-café

10h15 - 10h45 : Présentation sur les projets pilotes Parlementaires - Société Civile (Par Christine IVORY du Centre Parlementaire Canadien)

10h45 - 12h00 : Travaux de groupe par pays : Atelier de mise en place d'un projet pilote de partenariat Parlement- Société Civile dans la lutte contre la corruption

12h00 - 12h45 : Restitutions- Discussions

12h45 - 13h30 : Evaluation de la Formation- Cérémonie de Clôture

13h30 - 14h30 : Déjeuner

Annexe 2 : Liste des Participants

N°	NOM & PRENOMS	Organisation	ADRESSE	TELEPHONE	E-MAIL
1	Arboncana B. Maïga	Député à l'Ass. Nat. du Mali	Député à l'Assemblée Nationale du Mali B.P. 284 – Bamako (Mali)	(223) 605 08 49 (223) 21 03 03	arboncanaboubeye@yahoo.fr
2	Pr Kaourou Doucouré	Député à l'Ass. Nat. du Mali	Député à l'Assemblée Nationale du Mali B.P. 284 – Bamako (Mali)	(223) 678 63 22 (223) 610 95 70 (223) 228 40 46	kdouc512002@yahoo.fr
3	Dr Ouédaogo Salifou	Député à l'Ass. Nat. du Burkina Faso	Député à l'Assemblée Nationale 01 BP 6482 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)	(226) 70 26 80 88 (226) 50 31 38 63	ouedalex9@yahoo.fr
4	Yaméogo Jean-Baptiste	Député à l'Ass. Nat. du Burkina Faso	Député à l'Assemblée Nationale 01 BP 5712 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)	(226) 70 21 17 07	pharmacie.carrefour@fasonet.bf
5	Shenila Mwanza	Députée à l'Ass. Nat. de la RDC	Députée à l'Assemblée Nationale de la R.D.C. 17, Montfleuri – Kinshasa (RDC) Commune de Ngaliéma	(243) 81 31 77 536	shenila962@yahoo.fr
6	Diakité Astan Sidibé	Association des Juristes Maliennes	Baco Djicoroni ACI Sud s/c Tahnou Diakité Bamako (Mali) TPI de la CV Bamako Magistrat du Siège	(223) 223 18 56 (223) 672 99 97 (223) 644 40 72	

7	Angélique Muyabo	APNAC R.D.C.	Assemblée Nationale Palais du Peuple 41, Avenue Ring Commune de Ngaliéma Kinshasa/Linguala (RDC)	(243) 99 89 11 055	muykal@yahoo.fr
8	Ngadala Marie	Député Membre de APNAC	BP 01 NDjamena (Tchad)	(235) 28 98 95	gpmmps@hotmail.com tchad-gpmmps.org
9	Maman Dada Magagi	APNAC Niger	Assemblée Nationale du Niger BP 12234 Niamey (Niger)	(227) 29 22 32	magagidada@yahoo.fr
10	Mme Zakari Aminatou Habibou	Députée Assemblée Nat. du Niger	Assemblée Nationale BP 12234 Niamey (Niger)	(227) 88 68 94	a_habibou@hotmail.com
11	Mme Zebango H. Marlène	APNAC Burkina Faso	01 BP 748 Ouagadougou 01 Burkina Faso	Dom : (226) 50 38 49 86 Cell. : (226) 76 46 23 11	mzebango@yahoo.fr
12	Mr Munzwele Osoken Raoul	Société Civile R.D.C.	A.J. 16, Q. Salongo Nord à Kinshasa / Lemba (R.D.C.)	(243) 81 99 97 859 (243) 99 99 97 859	emeraude0819997859@yahoo.fr
13	Mme Drabo née Kanyoulou Joséphine	Assemblée Nationale du Burkina Faso	01 BP 784 Ouagadougou 01 Burkina Faso	(226) 50 36 85 01 (226) 70 23 14 45	drabojosephine@yahoo.fr

14	Traoré Moussa dit Sadio	Assemblée Nationale du Mali	BP E 470 – Bamako (Mali)	(223) 672 13 68 (223) 614 16 06	mditsadio@yahoo.fr
15	Mme Bonzi Madeleine	APNAC Burkina Faso	Assemblée Nationale Burkina 01 BP 6482 Ouagadougou 01 Burkina Faso	(226) 70 23 08 12 – Cell. (226) 50 43 15 79 - Dom	madeleinebonzi@yahoo.fr
16	Nikiéma Yemdaogo Maxime	Réseau National de Lutte Anti- Corruption (REN-LAC)	01 BP 6793 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)	(226) 50 33 04 73 (226) 70 29 40 71	maxime_nikiema@univ-ouaga.bf
17	Mongbé René Valery	APNAC Bénin	Assemblée Nationale Porto-Novo 06 BP 304 – Cotonou, Bénin	(229) 33 18 39 (229) 90 90 39 83 (229) 95 56 66 05	monrenas@hotmail.com
18	Amouda-Issifou Razaki	Assemblée Nationale du Bénin	06 BP 2311 – Cotonou, Bénin	(229) 90 91 64 70 (229) 20 21 51 01 (229) 21 33 41 90	amoudaiss@yahoo.fr
19	Adansa Michel	APNAC Tchad	Assemblée Nationale du Tchad BP 01 NDjaména (Tchad)	(235) 28 98 75	
20	Oulatar Begoto Yaldet	Action Tchadienne pour l'Intégrité	BP 4498 – Ndjaména (Tchad)	(235) 51 53 14 (235) 51 67 25 (235) 29 14 25	yboulatar@yahoo.fr

21	Lamatou Alaza	Assemblée Nationale Bénin Porto-Novo	01 BP 6256 – Cotonou, Bénin	(229) 90 91 89 89 (229) 21 31 09 04	alazalamatou@yahoo.fr
22	Abdoulaye Affadine	Assemblée Nationale du Tchad	Assemblée Nationale du Tchad BP 1 – Njamena (Tchad)	(235) 29 86 47 (Cell.) (235) 91 22 32 (235) 29 86 47	affadine@yahoo.fr
23	Adamou Salifou	Réseau Parlement APNAC Niger	Assemblée Nationale Niamey (Niger)	(227) 88 31 97	
24	Fatoumata Hane	Expert Forum Civil Dakar	40, Avenue Malick Sy B.P. 28 554 Dakar-Médina Dakar, Sénégal	(221) 842 40 44 (221) 645 17 82	hane@ird.sn
25	Abdoulaye Dièye	Expert Forum Civil Dakar	40, Avenue Malick Sy BP 28 554 Dakar-Médina Dakar, Sénégal	(221) 683 86 53	abldieye@yahoo.fr
26	Sémou Ndiaye	Expert Forum Civil Dakar	40, Avenue Malick Sy BP 28 554 Dakar-Médina Dakar, Sénégal	(221) 609 97 45	ndiayesemou@yahoo.fr
27	Abdoulaye Sakho	Expert Forum Civil Dakar	40, Avenue Malick Sy BP 28 554 Dakar-Médina Dakar, Sénégal		

28	Babacar Guèye	Expert Forum Civil Dakar	40, Avenue Malick Sy BP 28 554 Dakar-Médina Dakar, Sénégal	(221) 567 95 00	gbabacarg@yahoo.fr
29	Léontine Idohou	FONAC	03 BP 0514 – Cotonou (Bénin)	(229) 95 06 66 08 (229) 21 30 19 73 (229) 21 31 20 02	
30	Mme Bagna Aïssata Fall	ANLC/TI Transparency International Niger	BP 10.326 – Niamey (Niger)	(227) 87 43 78 (227) 72 21 52 (227) 73 31 81 - ANLC	aissata_fall@yahoo.fr
31	Mouhamet Fall	Expert Forum Civil Dakar	40, Avenue Malick Sy BP 28 554 Dakar-Médina Dakar, Sénégal		mouhamethfall2003@yahoo.fr
32	Moustapha Guèye	Expert Cour des Comptes	Cour des Comptes 15, Avenue Franklin Roosevelt Dakar, Sénégal	(221) 849 40 07 (Bureau)	
33	Mme Mbaye Aminata	Vice-présidente APNAC	9, Rue Marsat Dakar, Sénégal	(221) 639 44 64	
34	Doudou Wade	Député Assemblée Nationale Sénégal	Villa n° 2 – Cité Biagui Dakar-Yoff (Sénégal)	(221) 569 31 80	doudou_wade@hotmail.com

35	Mamadou Lamine Thiam	Assemblée Nationale Sénégal	BP 32 – Dakar, Sénégal	(221) 639 98 64	mlthiam@yahoo.com
36	Jacques Habib Sy	Aid Transparency	1951, Allées Ababacar Sy, Sicap Liberté III Dakar, Sénégal	(221) 864 39 76	habibsy@aidtransparency.org
37	Mame Saye Diop	Journaliste Forum Civil Dakar	Cité Keur Damel – Villa n° 02 Dakar, Sénégal	(221) 542 78 79	mamesaye@lequotidien.sn diopsaye@yahoo.fr
38	Abdou Ndao	Expert Forum Civil Dakar	Forum Civil 40, Avenue Malick Sy BP 28554 Dakar-Médina Dakar, Sénégal	(221) 441 24 68	abdoundao@gmail.com
39	Mintou Fall Sidibé	Expert Forum Civil Dakar	Fenêtre Mermoz	(221) 649 77 53	mintousidibe@yahoo.fr
40	Diarra Robert	Aid Transparency Dakar	1951, Allées Ababacar Sy Sicap Liberté III Dakar, Sénégal	(221) 864 39 76	habibsy@aidtransparency.org remays1@yahoo.fr

Annexe 3 : FICHE D'ÉVALUATION
du Séminaire Corruption destiné aux Parlementaires francophones du Réseau
APNAC

A. CONTENU

❶ Que pensez-vous du thème général traité ?

- Pertinent
- Pas suffisamment pertinent
- Pas du tout pertinent

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

❷ Quelles appréciations faites-vous des différentes communications présentées ?

- Intéressante
- Suffisamment intéressante
- Pas du tout intéressante

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

❸ Pensez-vous que les principes de bonne gouvernance et de lutte anti-corruption sont suffisamment respectés ?

.....

.....

.....

.....

❹ Que pensez-vous du temps imparti aux travaux en atelier ?

Thèmes	Insuffisant	Suffisant	Trop long
Conventions internationales			

Contrôle budgétaire			
Marchés publics			

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

⑤ Quels sont les thèmes que vous auriez voulu voir traiter dans ce séminaire ?

.....

.....

.....

.....

.....

B. EVENEMENT

① Etes-vous satisfait de l'accueil (orientation, logistique, logement) qui vous a été réservé ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

② Etes-vous satisfait de l'organisation des ateliers et échanges ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

③ Y a-t-il des principes et valeurs sur lesquels la formation aurait pu mettre davantage l'accent ?

Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

④ Quelles sont vos suggestions pour les prochains séminaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

⑤ Veuillez donner vos impressions sur l'ensemble de la formation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MERCI